Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 15.05.2025 Numéro de version 7.1 (remplace la version 7.0) Révision: 15.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1. Identificateur de produit
- Nom du produit: GROSFILLEX GX POWER 3100038152126
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange <u>ou</u> utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

GROSFILLEX SAS 20 Rue du Lac 01 100 Arbent

FRANCE

· Service chargé des renseignements:

Téléphone: +33 (0)4 74 73 30 30 FAX: +33 (0)4 74 73 30 54 Email: marketing@grosfillex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

- +33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)
- +44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)
- · Code transport : GROSFILLEXSAS-29003

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 GHS/CLP

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

- · 2.2. Éléments d'étiquetage
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut produire une réaction allergique.

Contient 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (mélange dans un rapport 3 : 1). Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- · 2.3. Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2. Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 15.05.2025 Numéro de version 7.1 (remplace la version 7.0) Révision: 15.05.2025

Nom du produit: GROSFILLEX GX POWER 3100038152126

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

N° d'enregistrement Identification / Classification GHS-CLP

%

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol ≤3%

EINECS: 203-473-3

STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302 Reg.nr.: 01-2119456816-28-XXXX ATE: LD₅₀ oral: 500 mg/kg

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

<0,036%

EINECS: 220-120-9 Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute Reg.nr.: 01-2120761540-60-XXXX 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302;

Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LC₅₀ /4 h inhalatoire: 0,5 mg/l Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,036 %

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ≥0.00025-<0.0015%

[No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No.

CE 220-239-61 (3:1)

Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071

Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C;H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: $0.06 \% \le C < 0.6 \%$ Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1. Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les veux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1. Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3. Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 15.05.2025 Numéro de version 7.1 (remplace la version 7.0) Révision: 15.05.2025

Nom du produit: GROSFILLEX GX POWER 3100038152126

(suite de la page 2)

- · 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. Formation et sensilibilisation adaptée et régulière des employés.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

vérification, maintenance et nettoyage réguliers des équipements et machines

à condition que la température d'utilisation ne soit pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante utiliser des pompes pour fûts ou verser avec précaution à partir du conditionnement

si possible utiliser des outils avec des manches longs

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

Nettoyer les conduites avant déconnexion.

- · Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter une bonne hygiène industrielle.
- · 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver le récipient bien fermé.
- · Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1. Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

107-21-1 éthylène-glycol

Dermique DNEL long terme 106 mg/kg (homme) Inhalatoire DNEL long terme 35 mg/m3 (homme)

· PNEC

107-21-1 éthylène-glycol

PNEC-eau douce 10 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer 1 mg/l (non spécifié)
PNEC-libération périodique 10 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce 37 mg/kg (non spécifié)
PNEC-L'eau de mer des sédiments 3,7 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol 1,53 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées 199,5 mg/l (non spécifié)

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 15.05.2025 Numéro de version 7.1 (remplace la version 7.0) Révision: 15.05.2025

Nom du produit: GROSFILLEX GX POWER 3100038152126

(suite de la page 3)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

PNEC-eau douce 0,00403 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer 0,000403 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce 0,0499 mg/kg (non spécifié)
PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,00499 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol 3 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 1,03 mg/l (non spécifié)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

PNEC-eau douce 0,00339 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer 0,00339 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce 0,027 mg/kg (non spécifié)
PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,027 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol 0,01 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées 0,027 mg/l (non spécifié)

N° CAS - Désignation de la substance

Type Valeur Unité

107-21-1 éthylène-glycol

VLEP (France) Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm

Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (INT) Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm

Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm

Peau

VL (Belgique) Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm

Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm

D, M;en aérosol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 52 mg/m³, 20 ppm

Valeur à long terme: 26 mg/m³, 10 ppm

H SSc:

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,4 e mg/m³ Valeur à long terme: 0,2 e mg/m³

S SSc;

· 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants A Caoutchouc nitrile NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
- · Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

S'assurer que la totalité de l'eau usée est collectée et traitée dans une station d'épuration.

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 15.05.2025 Numéro de version 7.1 (remplace la version 7.0) Révision: 15.05.2025

Nom du produit: GROSFILLEX GX POWER 3100038152126

(suite de la page 4)

N'envoyer l'air d'échappement au dehors qu'au moyen de collecteurs appropriés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· État physique Liquide Couleur: Blanc · Odeur: Douce

· Seuil olfactif: Non déterminé. Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

>100 °C intervalle d'ébullition

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair: >150 °C · Température d'auto-inflammation Non applicable.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C ca. 8

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 40 °C >1.000 mm²/s · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: ca. 1,5 g/cm³ Non déterminé. · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2. Autres informations

· Aspect:

· Forme: Pâteuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

néant

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 15.05.2025 Numéro de version 7.1 (remplace la version 7.0) Révision: 15.05.2025

Nom du produit: GROSFILLEX GX POWER 3100038152126

(suite de la page 5)

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1. Réactivité

voir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 10.2. Stabilité chimique Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4. Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5. Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6. Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

107-21-1 éthylène-glycol

500 mg/kg (ATE) Oral LD_{50}

Dermique LD₅₀ >3.500 mg/kg (La souris)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral LD_{50} >1.150 mg/kg (La souris)

1.020 mg/kg (rat)

>2.000 mg/kg (La souris) Dermique LD₅₀

4.115 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 0,5 mg/l (ATE)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

 LD_{50} Oral 457 mg/kg (rat) Dermique LD₅₀ 141 mg/kg (lapin) Inhalatoire LC₅₀ /4 h 0,33 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

L'utilisation de conservateurs dans ce produit est nécessaire.

Des cas de sensibilisation existants à ces substances sont connus et des réactions allergiques peuvent être possibles en cas de contact avec la peau.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 15.05.2025 Numéro de version 7.1 (remplace la version 7.0) Révision: 15.05.2025

Nom du produit: GROSFILLEX GX POWER 3100038152126

(suite de la page 6)

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2. Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1. Toxicité
- · Toxicité aquatique:

107-21-1 éthylène-glycol

LC₅₀ 72.860 mg / I / 96h (poisson)

EC₅₀ >100 mg / I / 48h (daphnia)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

LC₅₀ 1,3 mg / I / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

LC₅₀ 2,94 mg / I / 48h (daphnia)

EC₅₀ 3,7 mg / I / 48h (daphnia)

EC₅₀ 0,37 mg / I / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

LC₅₀ 0,19 mg / I / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

0,19 mg / I / 96h (poisson)

EC₅₀ 0,16 mg / I / 48h (daphnia)

EC₅₀ 0,018 mg / I / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

- 12.2. Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4. Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7. Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1. Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 15.05.2025 Numéro de version 7.1 (remplace la version 7.0) Révision: 15.05.2025

Nom du produit: GROSFILLEX GX POWER 3100038152126

(suite de la page 7)

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· Classe néant

· 14.4. Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5. Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6. Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7. Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

- · Directive 2012/18/UE Seveso-III:
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.
- Réglement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · VOC 2010/75/EU [g/L]: <20,0 g/l
- · VOC 2010/75/EU [%]: <2,00 %
- · (CH) VOCV Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] 0,00 %
- Réglementation française (décret n ° 2011-321): classe A+

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 15.05.2025 Numéro de version 7.1 (remplace la version 7.0) Révision: 15.05.2025

Nom du produit: GROSFILLEX GX POWER 3100038152126

(suite de la page 8)

· 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- Toxique en cas d'ingestion. H301
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- · Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement
- · Numéro de la version précédente: 7.0
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2 Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aigue pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2